



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et des libertés
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections
Missions de Proximité**

**COMMISSION MEDICALE DEPARTEMENTALE
CHARGÉE D'APPRECIER L'APTITUDE
A LA CONDUITE**

Commission médicale
Tél. : 03.81.25.10.00

ANALYSES A EFFECTUER DANS UN LABORATOIRE DE VOTRE CHOIX

EXAMENS MEDICAUX – Prescription à choisir selon votre cas (voir le document intitulé « liste des pièces à apporter le jour du rendez-vous » joint à votre convocation)

□ PRESCRIPTION N°1 : ANALYSE DE SANG A LA SUITE D'UNE INFRACTION LIEE A L'ALCOOL

- GAMMA GT
- Volume globulaire moyen
- Triglycérides
- Transaminases
- CDT

□ PRESCRIPTION N°2 : ANALYSE D'URINE A LA SUITE D'UNE INFRACTION LIEE AUX STUPEFIANTS

- CANNABINOÏDES
- OPIACÉS
- COCAÏNIQUES
- AMPHÉTAMINES

□ PRESCRIPTION N°3 : ANALYSE A LA SUITE D'UNE INFRACTION ALCOOL + STUPEFIANTS

- Prescription n°1 + Prescription n°2

Il est demandé au laboratoire de bien vouloir vérifier l'identité de la personne, afin d'éviter tout risque de fraude (justificatif d'identité à présenter au laboratoire).

LES RÉSULTATS DEVRONT UNIQUEMENT ÊTRE TRANSMIS À L'USAGER.

Attention : ces examens biologiques n'ouvrent pas droit à remboursement par la sécurité sociale.

Les médecins de la Commission Médicale